

INSCRIPTION AU MARCHE DE NOËL – LA CHAPELLE-BÂTON (86250)

Chers Exposant·e·s

Cette année nous organiserons le Marché de Noël de La Chapelle-Bâton le dimanche 13 décembre 2026 de 10h00 à 17h30. Le marché se déroule dans la salle polyvalente ou en extérieur. Les places intérieures étant limitées, les réservations se font dans l'ordre de réception des inscriptions.

Pour participer et exposer vos productions, vous pouvez dès à présent vous inscrire par e-mail à traitdunionensudvienne@gmail.com.

Cette année nous souhaitons valoriser les artisans afin de proposer un marché de Noël le plus qualitatif possible. C'est pourquoi nous modifions légèrement les conditions de participations. Lors de votre inscription, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous fournir obligatoirement les justificatifs indiqués ci-dessous. Aussi, face au nombre croissant d'annulation de dernière minute, sans justification aucune, ou de non présentation le jour de l'événement, nous demandons cette année une caution de 50€ qui vous sera restituée à la fin du marché. La réception de la caution valide l'inscription définitivement.

Croyez bien que cette nouvelle organisation n'est pas pour vous contraindre, mais un marché représente pour nous une logistique importante. Nous souhaitons pouvoir proposer un beau marché, de belle qualité et reconnu pour la valorisation de l'artisanat et des producteurs, aligné avec les valeurs de l'association qui le porte, le tout dans un cadre agréable.

Comme de coutume, nous ne louons pas les emplacements. Nous demandons à chaque exposant un petit lot qui permettra à l'association d'organiser une tombola.

Bulletin d'inscription _____

Raison sociale :

Prénom - Nom :

N° de SIRET :

N° RM :

N° RC :

e-mail :

Téléphone :

Nombre de tables souhaitées (tables d'1m20 - Dans la limite de 4 tables par exposants) :

(table et chaises fournies - l'organisateur se réserve le droit de modifier légèrement les dimensions demandées selon l'espace disponible et la configuration)

Chèque de caution à renvoyer à :

Trait d'Union en Sud Vienne – Mairie de La Chapelle-Bâton

2, rue Capella 86250 La Chapelle-Bâton

Possibilité d'exposer en extérieur (vous devrez être autonome : tivolis, tables, etc.) : longueur à volonté. Pas de limite de dimension pour les stands extérieurs. Branchements possibles extérieurs.

Au plaisir de vous accueillir à La Chapelle-Bâton,

L'association Trait d'Union en Sud Vienne